



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 42689

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des professeurs de l'enseignement général de collège. Les engagements successifs pris à l'égard de ces personnels n'ont pas été tenus. Ainsi, aucune des mesures nouvelles qui ont été annoncées par le passé en vue de leur assurer des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS n'a été prise. En fin d'année dernière encore, il était question d'engager une réflexion globale concernant le devenir des corps placés en voie d'extinction. Cette avancée était très significative et laissait augurer un règlement du dossier. Toutefois, il semble qu'aucune réunion de travail n'ait encore eu lieu en ce sens. Il souhaiterait donc savoir où en est ce dossier et quand les mesures de revalorisation attendues seront prises afin de remédier à la situation injuste que subissent les PEGC.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des PEGC, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation sera engagée le moment venu avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles seront mises en oeuvre l'extinction des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations de perspectives de carrière qui peuvent être apportées notamment aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et aux PEGC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42689

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1389

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2873